



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION de la COORDINATION
des POLITIQUES de l'ÉTAT
BUREAU DES PROCÉDURES PUBLIQUES

Commission de suivi de site "Rouen Ouest SEVESO"

Réunion du 11 juin 2019

Compte-rendu

M. COUSIN (préfecture DCPAT) introduit la réunion.

1) Remarques et observations sur le compte-rendu de la réunion du 19 mars 2019

Aucune observation n'est énoncée sur le compte-rendu de la réunion du 19 mars 2019, il est donc approuvé.

Information des membres de la CSS de la tenue du bureau de la CSS le 27 mai 2019 :

M. COUSIN informe les membres de la CSS de la tenue de la réunion du bureau de la CSS le 27 mai 2019 afin d'échanger sur les demandes énoncées lors de la CSS du 19 mars 2019 notamment sur l'harmonisation des présentations des industriels et sur la communication en amont de ces présentations.

M. COUSIN précise que parmi les conclusions de cette réunion, la proposition de la signature d'une charte de confidentialité à l'ensemble des membres de la CSS a été retenue. Un projet de charte va être transmis à tous les membres pour avis puis signature.

Mme WEYNACHTER énonce les conclusions de la réunion de bureau :

- présentation harmonisée du bilan des industriels selon l'exemple transmis par France Chimie qui pourra être adapté pour les sites autres que SEVESO,
- proposition d'envoi de toutes les présentations dans une version communicable en amont de la réunion de la CSS, respectant notamment l'instruction gouvernementale du 6 novembre 2017 relative à la mise à disposition et aux conditions d'accès des informations potentiellement sensibles,
- proposition d'une charte de confidentialité de tous les membres de la CSS,
- présentation de la DREAL de l'accidentologie nationale et locale.

M. BARBAY confirme les éléments présentés en attirant l'attention des membres sur la notion de données sensibles donnant l'obligation de confidentialité. Cette confidentialité doit s'inscrire dans ce cadre et ne pas servir à diminuer la transparence de l'information nécessaire à la compréhension du risque des sites constituant la CSS.

M. BARBAY ajoute également son souhait de voir redémarrer les SPPPI Risques avec des réunions plus régulières. Une méthodologie doit être définie sur l'organisation de ces réunions pour ne pas être redondantes avec d'autres réunions existantes, telles que les CSS.

M. BOUFHAL réagit sur la charte de confidentialité en souhaitant que le périmètre de cette charte soit bien défini : quels sont les éléments demandant une confidentialité ? Installations, process industriel ?

M. COUSIN précisera ce point dans la charte qui sera transmise. Il rappelle que cela repose notamment sur le destinataire des présentations (destinataire physique et individuel). Ce destinataire est responsable de la diffusion de ces documents au sein de sa structure.

2) Présentation du bilan des actions réalisées par les industriels pour la prévention des risques (conformément à l'article D125-34 du Code de l'environnement : actions réalisées, bilan du système de gestion de la sécurité, comptes rendus des incidents et accidents etc...)

- ***Introduction de la DREAL***

Mme WEYNACHTER (DREAL) présente les inspections et les instructions réalisées pour les sites SEVESO membres de la CSS en 2018, ainsi qu'un point d'actualités sur l'accidentologie nationale et locale.

M. BARBAY identifie que les trois zooms accidents auraient fait par le passé l'objet d'un point en réunion SPPPI Risques et mériteraient d'être approfondis en groupe de travail du SPPPI.

- ***Présentation de l'activité et du bilan environnemental de chaque exploitant :***

BUTAGAZ à Petit-Couronne

M. FAUCHE, chef d'unité d'exploitation, présente le bilan de l'année 2018 pour le site BUTAGAZ de Petit-Couronne.

M. BARBAY demande de préciser la notion « dérive d'une détection » sur l'incident du 26 mai 2018 : déclenchement intempestif avec maintien de la possibilité d'une détection gaz sur le détecteur ou impossibilité de détection effective de gaz ?

M. FAUCHE répond que plusieurs détecteurs gaz sont répartis sur le site et donc si une fuite de gaz était réalisée même après ce déclenchement intempestif, le site aurait été mis en sécurité.

M. BARBAY reprecise la notion de dérive qui pour lui n'est pas le bon terme à retenir pour cet incident.

M. COUSIN interroge M. HEBERT, maire de Val de la Haye, sur le ressenti de la population de sa commune lors de cet incident audible.

M. HEBERT rappelle que le problème était que BUTAGAZ n'avait pas communiqué lors de cet incident. Depuis, la communication est réalisée. La mairie (M. HEBERT et M. RAGOT, conseiller municipal) a assisté à l'exercice POI du mois de novembre 2018 et est informé en cas d'incident sur le site perceptible de l'extérieur.

M. BOUFHAL demande quel a été l'impact de la sirène sur les services de l'État, communes, SDIS ? Le POI a-t-il été déclenché ?

M. FAUCHE précise que cette sirène avait pour but d'être audible à l'intérieur du site, sans déclenchement de POI ; néanmoins, aujourd'hui, tout évènement audible et ressenti à l'extérieur du site est communiqué en externe.

M. BARBAY précise que la sirène a vocation à être audible sur site uniquement, du fait de l'absence de détection significative de gaz à l'extérieur du site.

D.R.P.C à Petit Couronne

Mme BERTIN, responsable HSE du dépôt D.R.P.C, présente le bilan de l'année 2018.

M. BARBAY demande la cause du débordement du bac.

M. MOATTI précise l'origine du débordement dû à une tuyauterie de surverse montée trop basse. Une vérification du montage et de l'installation de cette tuyauterie de surverse a été réalisée sur tous les autres bacs du dépôt depuis l'incident.

M. BARBAY demande si la capacité maximale est aujourd'hui atteinte.

M. MOATTI indique que des bacs seront encore mis en service au cours de 2019 et de 2020.

M. BARBAY demande si la répartition des bacs essence au centre du dépôt a un impact sur la voie ferrée et la rue Aristide Briand.

M. MOATTI indique que cette répartition a été déterminée au démarrage du projet afin de limiter au maximum les zones d'effets à l'extérieur du site.

Mme WEYNACHTER précise ce point en ajoutant que l'enjeu était d'avoir le moins d'impact possible en termes d'aléas sur les enjeux extérieurs tels que les habitations de Petit-Couronne et les infrastructures comme la rue Aristide Briand et la voie ferrée traversant le site D.R.P.C.

M. BOUFHAL interroge l'exploitant sur l'impact de l'activité sur le trafic routier.

M. MOATTI indique qu'aujourd'hui le trafic est d'environ 100 camions/jour. Une cible pourra être envisagée à 200 camions/jour, néanmoins pas dans un futur proche. Le fonctionnement du feu tricolore de sortie du site répond aujourd'hui aux besoins de la circulation.

RUBIS TERMINAL à Petit et Grand Quevilly

M. SIMON, directeur des dépôts RUBIS TERMINAL, présente le bilan 2018.

M. BARBAY demande si, dans le cadre du remplacement de la canalisation suite à une inspection par racleur, les faiblesses ont bien pu être observées par cette technologie instrumentée.

M. SIMON indique que les nouvelles technologies permettent d'identifier rapidement et précisément les défauts sur une canalisation.

BOREALIS à Grand Quevilly

M. GORHKOV, responsable HSE, présente le bilan 2018.

LUBRIZOL à Rouen

M. PRODHOMME, responsable ACRU et sécurité des procédés, présente le bilan 2018.

M. BARBAY interroge l'exploitant sur la captation de l'ensemble des événements du site. Il rappelle que l'entreprise SAIPOL avait réalisé la mise en œuvre d'une captation des événements process vers des dispositifs de traitement et que cette captation avait conduit à la mise en évidence d'autres sources diffuses sur le site.

M. BARBAY souhaite savoir si la captation se fait par aspiration et si les "Nez" internes LUBRIZOL ont été associés à la mise en place de cette captation, avec le conseil d'ATMO Normandie.

M. PRODHOMME répond que l'étude de l'unité a été réalisée l'année dernière en lien avec ATMO Normandie, que la captation est réalisée par aspiration et que 20 personnes supplémentaires sont formées en interne (nouveaux Nez), utiles à la mise en service de l'unité et à la perception en interne de son efficacité.

3) Présentation des comités de suivi des PPRT de la ZIP de Petit et Grand Quevilly, de la ZIP de Petit Couronne et de LUBRIZOL

Mme WEYNACHTER présente les suites des PPRT approuvés.

M. CHRETIEN de la DDTM, présente les comités de suivi de chaque PPRT et leur organisation. Il fait une synthèse des principales actions réalisées et en cours de chaque PPRT : habitat, infrastructures, communication auprès des activités économiques concernées, information – sensibilisation des usagers et riverains.

M. BARBAY partage l'avis de la DREAL et de la DDTM sur l'information des riverains via les moyens et canaux d'information présentés. Il réitère son souhait d'un développement de la culture du risque sur la région rouennaise avec l'accompagnement des riverains et leur formation. Par ailleurs, il ajoute le besoin de poursuivre la culture de la réduction du risque à la source au sein des industries.

4) Questions diverses

M. HEBERT souligne positivement la présentation harmonisée des industriels, plus compréhensible par tous les membres.

M. BOUFHAL salue l'initiative des industriels sur la mise en place du dispositif "Allo Industrie" et souhaite savoir les moyens mis en place pour l'appropriation des citoyens à ce nouvel outil de communication.

M. COUSIN évoque l'information du public via les différents bulletins municipaux.

M. BARBAY souligne que ce moyen de communication est également à développer sur les évènements autres que les accidents, comme cela est fait sur la zone du Havre.

M. COUSIN remercie les participants et lève la séance.


Le président,
Bernard COUSIN

La secrétaire,
Tiffany WEYNACHTER

